**(CONTRIBUTION DU POUVOIR LEGISLATIF AU REGLEMENT DES CONFLITS ET TENSIONS SOCIALES POLITIQUE ET ECONOMIQUES DANS LES PAYS MODERNES )**

Nous sommes invités à réfléchir aux contributions des parlements des Etats modernes aux initiatives de paix, de stabilité, de concorde sociale et à leur engagement à jouer un rôle beaucoup plus actif dans l'élaboration d'action d'émancipation, de socialisation et de développement socio-économique.

 En guise d'introduction, il faut rappeler les principales missions par les quelles le parlement contribue à l'éradication sociale et à la promotion des droits tout en demandant ce que c'est un Etat moderne à l'ère de la mondialisation. Puis nous aborderons la question de leur participation à l'effort de rapprochement des consciences pour un mieux être national.

 Conformément aux principes de la séparation des pouvoirs pour l'édification d'une démocratie viable, le parlement :

-         remplit les missions fondamentales que sont l'approbation et l'amendement des textes de loi, ainsi que le contrôle de l'exécutif au nom de la société entière ; (aspect qui ne sera pas traité ici)

 -         protège la démocratie en garantissant pérennité des droits et libertés essentielles et en contribuant au règlement des conflits et tensions

 -         incarne les valeurs démocratiques par sa composition, ses procédures et sa façon de conduire les affaires républiques.

 Le parlement ne cesse de contribuer à l'apaisement social et au développement politico-économique qu'implanté dans un Etat moderne qui est selon Max Weber est " un groupement de domination de caractère institutionnel qui a cherché à monopoliser dans les limites d'un territoire, la violence physique légitime comme moyen de domination et qui, dans ce but, a réuni dans les mains des dirigeants les moyens matériels de gestion".

 Pour ce faire l'histoire de l'Etat moderne se confond avec celle d'un processus d'expropriation et de concentration du pouvoir. Ainsi, l'Etat moderne est celui qui bouleverse la structure sociale de la société qu'il entend gouverner et qui impose à chacun une logique de comportement et d'obéissance nouvelle.

 Si selon Charles Tilly, les principales activités de l'Etat moderne sont faire l'Etat, faire la guerre, protéger l'Etat et prélever des ressources, le parlement contribuerait à faire cet Etat par sa capacité à poser les bases efficientes d'une paix retrouvée aux fins d'asseoir une Nation, c'est-à-dire l'ensemble de citoyens qui habitent une même contrée et qui sont naturellement unis entre eux par une communauté de sentiments, d'affection, de souvenirs, de besoins.

 I/Consolidation de la conscience identitaire nationale

 Les Etats modernes qui sont des entreprises politiques à caractère institutionnel revendiquent non seulement le monopole de la violence légitime mais également celui de la formation de l'identité nationale qui consolide la représentation nationale.

  Pour ce faire, les parlements des Etats dits modernes, dans leur contribution d'édification d'une société plurielle faisant des différences un atout pour un  mieux être collectif doivent instaurer, (restaurer) la citoyenneté et la revêtir de quatre dimensions, réels instruments de prise de conscience civique.

 1.     Dimension Politique

 Théorisée par Aristote dans son ouvrage "les politiques", la dimension politique consiste à participer au pouvoir délibératif dans le cadre de la démocratie  représentative. Par ce biais, et dans le souci d'atténuer les tensions, les parlements doivent éduquer les masses à acquérir  la citoyenneté pour qu'elles participent à la réalité du pouvoir, c'est-à-dire participer aux décisions réelles.

Cette contribution au règlement des conflits passe par la volonté des parlements à vulgariser l’éducation civique qui une formation de l’homme et du citoyen. Elle répond à trois finalités principales : « l’éducation aux droits de l’homme et à la citoyenneté par l’acquisition des principes et valeurs qui fondent et organisent la démocratie et la République, parla connaissance des institutions et des lois, par la compréhension des règles de la vie sociale et politique, l’éducation au sens des responsabilités individuelles et collectives ».

 Il s’agit de faire apparaître un type de rationalité intrinsèque au parlement pour favoriser l’autodiscipline des citoyens. Provoquant un redéploiement des identités sociales entre la sphère publique et la sphère privée, le statut de citoyen manifeste donc l'émergence d'une formation politique et  sociale que seuls les parlements sont à même de fournir.

 En démontrant aux populations qui les ont élus qu’étatisation et nationalisation de l'espace et des esprits vont de pairs, ces législations éduquent à une relation démocratique au pouvoir, font apprendre à obéir et apprendre à commander démocratiquement.

 La construction de cet Etat moderne, soutenu par les parlements en vue de la cœxistence pacifique et du partage équitable des richesses va donner naissance à « l’homme civilisé » mais aussi au bon citoyen qui sait gouverner ou se faire gouverné en maîtrisant des passions et émotions.

 La participation aux élections doit contribue également à l'affirmation du sentiment national. Manifestation du jour, l'acte électoral repose sur une éthique de la responsabilité civique qui amènera  les citoyens à modérer leur comportement. Il traduit la capacité des parlements à rassembler les citoyens autour d'un même rituel civil sur l'espace national unifié.

 2.     Dimension Juridique :

 Elle se définit comme l'ensemble des droits et des devoirs qui lient de manière réciproque un Etat et des habitants. Le citoyen de l'Etat moderne obéit aux lois de son pays qui, en contre partie lui accorde des droits exclusifs. Les protections que celui-ci accorde à ses citoyens relève du droit civil, du droit du travail approuvés par le parlement. L’élément central de la construction nationale est la codification des droits et devoirs de tous.

 Les parlements dans leur mission de développer un monde de la règle, de la norme  doivent expliquer que le respect des lois mêmes contraires aux intérêts ne contient pas seulement de la frustration mais qu’il est aussi source d’harmonie. «  Il faut descendre la loi sur terre, faire comprendre qu’elle est un arrangement entre nous, ici et maintenant, pour que nous puissions vivre au mieux. Il faut en somme substituer à la loi lointaine la loi qui relie et nous fait tenir ensemble par la vertu des engagements et des consentements réciproques. » Selon Eric Prairiat, et si punir c’est éduquer.

 Les parlements sont ainsi ces facteurs d'émancipation : les affiliations politiques qu'ils autorisent, les allégeances qu'ils fournissent renforcent la liberté de chacun. L’Etat moderne signifie la présence faite d’obéissance et de consentement parfois de résistance, souvent d’identification.

 3-Dimension Affective :

 Le ciment des Etats, est cette forme de sollicitude et de solidarité qui crée le sentiment d'appartenance et procure le désir de vivre ensemble.

  Les parlements sont amenés à  développer le nationalisme politique de l'Etat c'est-à-dire l'entreprise étatique de promotion et la position d'identité nationale en instaurant un lien horizontal entre citoyens libres et égaux en droit.

Ainsi, ils créent le tissu d'interdépendance à l'intérieur duquel l'individu trouve une marge de choix et qui en même temps impose des limites à sa liberté.

 Le développement du nationalisme politique et l'instauration d'une clôture "nationale" des identités suffisamment inclusionnaires permettent aux individus de se libérer de l'emprise des terroirs et des particularismes sociaux.

 Il s'agit pour les parlements de disqualifier la présentation des minorités à exister de façon autonomes et réactives, afin que renaisse un sentiment de loyauté civique obligeant les citoyens à intérioriser des formes d'auto contrôle et de retenue.

 Ils ont pour missions de transformer « l’habitus psychique » afin d’habituer les individus à l’état de société qui exige une maîtrise de la violence et des émotions externes, de modifier profondément leur manière de voir, de sentir et de se comporter politiquement.

 La contribution des parlements à l'élimination des disparités se concrétise par la dépolitisation des identités culturelles. Les anciennes appartenances de sang, de métier, de statut y sont reléguées dans la mesure où elles risquent de concurrencer l'identité civique.

 4. Dimension éthique :

 Dans leur volonté de parachever le processus démocratique pour une réelle appropriation  par tous de la culture politique, les parlements de ces Etats modernes doivent mettre en avant cette dimension qui invite les citoyens à voir grand et large et à inscrire leurs préoccupations dans le temps et l’espace.

 Le processus  de pacification des mœurs pour le mieux-vivre ensemble impose aux parlements d’aider les populations à refouler leurs passions spontanées par le développement d’autocontraintes.

 On sait depuis Kant, Freud que les normes ne sont pas innées mais proposées à l’individu par la société. Pour faire face aux conflits et tensions, les parlements ont réellement  recours à la mise en pratique d’une moralité sans failles. Ils doivent aider les populations à dépasser la moralité dite «  préconventionnelle » qui consiste à faire son devoir par crainte et suivant ses intérêts puis qu’elle est hédonique et instrumentale.

 En accompagnant les citoyens, les parlements doivent mettre l’accent sur :

-        « la moralité conventionnelle »’ qui celle de la loi, de l’ordre et de la prévention de l’anarchie. Ainsi toutes les orientations envisagées par les individus seront désormais faites en fonction des relations interpersonnelles et les devoirs coïncideront avec ceux de la société. Pour ce faire, le parlement éducateur va se donner un objectif concret, celui de transmettre aux populations les principales règles de vivre ensemble. Il s’agit d’apprendre à autrui à se comporter avec civilité, dans le respect des droits et des libertés de tous les membres de la société.

- « La moralité post conventionnelle » qui celle du contrat social, des droits de l’homme, des principes éthiques universels et de la loi démocratiquement acceptée. Ici les individus vont apprendre à faire leurs devoirs parce que c’est juste et ils ne lutteront pour modifier une loi que démocratiquement. Il s’agit pour nos parlements d’inculquer l’impératif kantien « Agis comme si la maxime de ton action devait par la volonté être érigée en loi universelle de la nature. »

 Pour mettre fin aux conflits et aider au processus de conciliation, il est demandé aux législatures d’organiser constamment des séminaires aux quels participent les représentants de la société civile, réels interfaces des populations fragilisées.

 Les propositions et recommandations et initiatives  qui leur sont avancées et soumises ont pour objectif de les aider à dépasser les intérêts égoïstes et points de  vue particuliers pour parvenir à l’intérêt général et au bien commun.

On peut citer à titre d’exemple le séminaire de Valence en Espagne tenu le 20 et 21 février 2004 intitulé « conflits : prévention, règlement, réconciliation » parrainé par l’Union Interparlementaire où divers parlementaires ont comparé leurs expériences enrichies par l’apport d’experts.

 II   Impartialité dans la méthodologie de travail

 Les pays modernes sont  caractérisés par la diversité sociale et politique engendrant de fait des modes de  croyances, d’opinion et de vie différentes. Ces manières de voir le monde, de le subir voire de le transformer ne peuvent être acceptées que par compromis et décidées que par voie démocratique.

Pour une gestion efficiente des conflits et tensions de tous genres, ces parlements doivent remplir les conditions de représentativité, de transparence, d’obligation de rendre des comptes et d’accessibilité.

 a)    Représentation et Transparence

 Pour que l’Etat soit  un espace d’action rejetant conflits de valeurs que traverse la société, les parlements doivent œuvrer pour l’instauration  d’une communauté de communication assurant le lien entre l’unité politique et l’unité nationale. Ainsi, les parlements doivent refuser :

- la pénétration de la sphère publique par les intérêts privés, la politisation de la haute fonction publique.

-la faible institutionnalisation  pour que le lien avec le groupe primaire ne favorise pas la « prépondérance de l’élément personnel sur l’élément institutionnel dans l’exercice du pouvoir ». Le règlement des conflits et diverses tensions exige que le pouvoir se différencie de la personne physique qui se l’approprie.

-La fragmentation de l’espace qui a pour corollaire la multiplication des relations d’homme à homme, des groupements de domination.

La recherche du consensus politique et du compromis social a pour condition l’existence d’un parlement représentant pleinement et politiquement la diversité des intérêts et opinions de toutes les populations qui les ont mandatés pour que les structures traditionnelles ne s’opposent au processus de modernisation politique. La lutte contre ces agissements contraires à l’esprit de la République passe par la transformation des sensibilités notamment politiques dans le sens d’un « refoulement plus ou moins lent de l’activité émotionnelle par l’activité intellectuelle »’.

 En accordant une place centrale à l’édification du nationalisme associé au processus de modernisation politique, les parlements feront émerger une mobilisation sociale qui accompagnera la croissance des marchés, des industries, de l’urbanisation, de l’alphabétisation.

 Les parlements doivent aussi privilégier la contribution des acteurs politiques et des populations à l’invention du citoyen débarrassé de ses faiblesses. A cet effet, ils doivent agir et transformer tant  la scène électorale que  les électeurs.

 Du côté de la scène électorale, il faut  promouvoir :

-         l’extension du suffrage universel

 -         l’élévation du niveau de la concurrence électorale

 - L’unification des marchés électoraux par la nationalisation de la vie politique (émergence des partis politiques nationaux) .Cette action de renforcement de la représentation nationale doit accès aussi ses efforts sur le financement des partis politiques pour que soit respecter l’égalité des chances entre les candidats.

 -         la spécialisation de l’activité électorale par la naissance et la professionnalisation  du métier politique

Du côté  des électeurs, il faut aussi favoriser :

 -         l’individualisation du comportement électoral par la modification des formes d’encadrement tels le secret électoral, la dignité civique, l’individualisation de l’opinion politique

-         la condamnation de la violence politique

-         la civilisation des mœurs politiques

 Pour ce faire, et dans le respect des différences et la protection des droits et libertés fondamentaux à consolider on doit mettre l’accent sur :

* La liberté d’expression qui permet à toutes les composantes de la société de se faire entendre, de s’approprier l’espace public et de contribuer au débat public.

Il est aussi demandé aux parlements de promouvoir la protection de la liberté d’expression, c'est-à-dire la hisser au rang de droit premier mais contrebalancé par des limites et restrictions. Il leur appartient de veiller au «  respect des droits et de la réputation d’autrui, à la sauvegarde de la sécurité publique, de l’ordre public » selon le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La recherche d’une cohésion sociale demande  que ces législatures réglementent les médias afin que naisse un pluralisme réel sachant défendre les droits surtout ceux des minorités.

La représentation des femmes et des minorités est une mesure spéciale qui vise à instaurer l’égalité entre hommes et femmes pour que celles-ci aient accès aux postes de responsabilité. S’il est unanime aujourd’hui que la parité hommes/ femmes soit une norme admise par tous les partis, il n’en demeure pas moins vrai qu’elle doit être aussi étudiée par voie législative.

 La participation des femmes dans les parlements que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a amenée à 30% en 1995 n’est que cet avis de solliciter la contribution des élus à l’éradication  des tensions sociales générant pauvreté et exclusion. L’on peut dire que chercher cette égalité n’est nullement « …considéré comme un acte de discrimination » selon l’article 41 de la convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes.

  Dans cette action, la participation des minorités de part leur langue et religion devient une nécessité, visant aussi à proscrire le rejet aux périphéries,  source de marginalisation et de pauvreté.

 La préoccupation majeure est de favoriser l’éclosion d’une culture citoyenne au détriment d’identités sociales ou culturelles particulières, creuset de tensions et des différences.

Pour refuser que ces parlements soient influencés et financés par des lobbies, la contribution essentielles des parlements à la restauration d’une vie publique réconciliée et de prévoir des sièges aux sans voix c’est-à-dire à ceux qui n’ont ni ressources ni savoir faire. Ils doivent aider le centre politique à se renforcer et à se doter d’un Etat fort seul capable de surmonter les résistances périphériques, sociales, religieuses ou territoriales

- La participation des partis d’oppositions au travail du parlement notamment celui des commissions.

 b)   Transparence et accessibilité :

L’action des parlements en vue de parfaire  les relations sociales, doit  permettre de :

 - forger un nouveau rapport de connaissance objective à l’objet politique en  étant plus attentif aux modes de constitution des réalités et aux logiques des réalités du passé, aux mutations profondes des mentalités et des pratiques

 -  Adopter un point de vue sur la politique sociale et économique capable de mettre en lumière les continuités mais aussi les changements.

 Pour que ses chambres ne soient pas des centres d’enregistrement au service de l’exécutif au détriment des populations, ils doivent œuvrer à mettre en place des voies de recours afin que leurs électeurs puissent faire connaître leurs doléances. A cet effet, les bureaux de circonscription des élus doivent être accessibles à tout moment pour recevoir les droits de pétition.

 Pour parfaire cette action d’écoute, les parlements doivent chercher la contribution d’experts et de groupe pour que soient étudier de façon légitime les textes d’intérêt général et de rapprochement social au sein des commissions spécialisées.

 Ainsi, la valeur de la recherche de l’équité et de la stabilité sociale doit permettre partout ou besoin sera la création de commissions d’enquête ou celles chargées de contrôle.

 Cette possibilité de faire des parlements un lieu unique doit se concrétisé par la mise en place de :

 -         de canons d’information d’électeurs ;

 -         d’ouverture des procédures parlementaires au public ;

 -         de procéder de répréhension de la diffamation et de l’infraction au règlement du parlement.

 En conclusion

 Toute cette problématique du vivre ensemble par le bannissement des conflits et tensions sociales politiques et économiques que peuvent faire les parlements renferme en elle des questionnements essentiels en lien avec l’éducation à la citoyenneté (rapport avec la loi externe) et l’éducation morale (rapport avec la loi interne).

 L’apport de nos parlements doit permettre une relation de coopération entre individus au-delà des rapports hiérarchiques.

 Une éducation participative s’avère tout aussi indispensable qu’urgente. Régler conflits et tensions par l’éducation citoyenne c’est préparer une société faite de sujets responsables respectables et respectés, réunis au-delà des différences vécues comme mutuellement enrichissantes, conscients que la liberté de chacun s’arrête où commence celle d’autrui. Il va de la survie de notre société démocratique pour qu’enfin survive un Etat capable de différencier le politique du social.

 Il s’agit pour les parlements des pays modernes de favoriser à la fois le gouvernement de soi et la soumission volontaire à un gouvernement élu au suffrage universel.